

# **Préavis no 10-2018 au Conseil intercommunal de l'ASICE**

## **Collège de la Combe : aménagements complémentaires**

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,**

Le Comité de direction de l'ASICE a l'honneur de vous soumettre le présent préavis concernant des aménagements complémentaires dans le bâtiment secondaire de la Combe à Cugy.

### **1. Préambule**

Le collège intercommunal de la Combe est réservé au degré secondaire I des quatre communes de notre association. Ainsi les élèves des années 9, 10 et 11<sup>ème</sup> Harmos sont enclassés dans ce bâtiment.

Ce collège dispose de 15 classes traditionnelles, de 2 salles de dégagement, de 6 salles spéciales (sciences 1 et 2, informatique, musique, arts visuels, économie familiale), de 2 salles de sport, d'une salle de documentation (bibliothèque) ainsi que d'une salle des maîtres. D'autres locaux répondent à des besoins de la direction et de l'administration (3 locaux), à ceux du service de conciergerie (locaux techniques) et aux besoins parascolaires (une cantine). A cela viennent s'ajouter encore une infirmerie, un économat et une petite salle pour l'orientation scolaire.

L'organisation scolaire est basée, ces dernières années, sur une mise à disposition de 5 classes par année scolaire. Ce sont donc 3 années à 5 classes qui occupent les 15 classes disponibles.

La Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) prévoit dans son règlement d'application (RLEO) à l'art. 61 que l'effectif des classes en voie générale au degré secondaire I, ainsi que dans les groupes de niveaux, se situe entre 18 et 20 élèves. En voie pré-gymnasiale du degré secondaire, cet effectif se situe entre 22 et 24 élèves.

En cas de dépassement de ces effectifs, il est mentionné aussi ceci (art. 61.2) :

<sup>2</sup> En cours d'année scolaire, des mesures d'accompagnement sont mises en oeuvre lorsque l'effectif dépasse durablement de deux unités le nombre d'élèves prévu à l'alinéa 1. Elles peuvent aller jusqu'au dédoublement d'une classe.

D'autre part, selon l'art. 61.3, il est fait état également de dispositions pouvant amener à des diminutions de l'effectif d'une classe :

<sup>3</sup> Lorsqu'un ou plusieurs élèves au bénéfice de mesures renforcées de pédagogie spécialisée sont intégrés dans une classe régulière et que leur présence exige une attention importante de la part du ou des enseignants, le directeur prend, en collaboration avec le responsable de la pédagogie spécialisée concerné, des mesures adéquates d'encadrement, telles que la diminution de l'effectif de la classe ou un co-enseignement.

### **2. L'organisation de la rentrée scolaire 2018-2019**

L'effectif global actuel des élèves qui entreront en 9<sup>ème</sup> année en août 2018 est de 116 élèves. C'est la deuxième fois, après 2015, que la barre des 100 élèves est franchie et, cette fois, elle dépasse

même les 110 élèves. Le tableau ci-dessous montre l'évolution progressive des effectifs et aussi un phénomène nouveau, celui du changement de proportion entre les deux voies. Une augmentation marquée de l'effectif des élèves entrant en VP est constatée. Jusqu'en 2016, l'effectif des VP permettait de créer 2 classes constituées d'un effectif bas par rapport aux normes cantonales. En 2018, la création de 2 classes ne sera vraisemblablement pas possible en raison d'un effectif estimé à 50 élèves.

Une estimation raisonnable pousse la direction de l'Établissement scolaire à prévoir et demander 6 classes pour l'organisation de la prochaine année scolaire.

Enclassement des élèves de 9 <sup>ème</sup> année (au 1.10 de chaque année)
---

Année	Effectif total	Effectif VG	Affectif VP	Nombre de classes
2013	70	44	26	4
2014	77	43	34	4
2015	104	68	36	5
2016	92	62	30	5
2017	91	47	44	5
<b>2018</b>	<b>116</b>	<b>?</b>	<b>?</b>	<b>6 ?</b>

Cette augmentation pose également le problème de la mise en place des niveaux et des options au plan des locaux nécessaires pour organiser ces cours.

Une salle de classe de dimensions traditionnelles compte 80 m<sup>2</sup> et permet d'accueillir aisément une vingtaine d'élèves. Lors des moments de la semaine où l'enseignement ne suit pas la logique des classes constituées, le nombre de locaux nécessaires est souvent supérieur. Des dimensions plus restreintes suffiraient parfois.

L'augmentation générale des élèves pose d'autres problèmes d'infrastructures au niveau des bureaux de la direction et des doyens et aussi au niveau du secrétariat. Le nombre de doyens, hormis la doyenne en charge de direction, est à ce jour de 5 dont 4 d'entre eux ont besoin d'une place de travail dans le collège de la Combe. Les infrastructures actuelles ne suffisent pas sachant qu'un seul bureau de 20 m<sup>2</sup> est à disposition. Concernant la direction de l'établissement, le bureau est plus grand mais revêt différentes fonctions dont celles de lieu de réception de parents et surtout de salle des conseils de direction.

Le secrétariat comprend 3 secrétaires et le local présente le défaut de ne pas permettre de recevoir les visiteurs sans déranger le travail des secrétaires dont la fonction n'est pas la réception. D'autre part, le secrétariat étant situé entre les 2 bureaux de la direction, maintes personnes transitent en permanence. Un aménagement pourrait améliorer cette situation.

### 3. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de proposer quelques aménagements pour permettre de répondre aux besoins à très court terme de l'Établissement scolaire.

Le bâtiment offre des espaces généreux qui permettent encore d'aménager un ou deux locaux.

D'autre part, la fonction des locaux telle que pensée entre 2001 et 2006 ne correspond plus tout à fait aux besoins en 2018.

Quelques changements sont possibles afin de mieux répondre aux besoins actuels. Une première adaptation de l'utilisation du collège a consisté à aménager une deuxième salle de sciences en utilisant la salle de classe attenante et reliée à l'unique salle de sciences prévue lors de la conception du bâtiment. Cela répondait, il y a deux ans, à un besoin urgent et avéré.

Le codir de l'ASICE, en collaboration étroite avec la direction de l'école et l'architecte en charge du suivi de cette construction, propose 4 modifications qui répondent chacune à un besoin spécifique actuel.

- a) Besoin d'un deuxième bureau pour les doyens
- b) Besoin de créer un local de dégagement supplémentaire
- c) Besoin d'améliorer l'organisation du secrétariat
- d) Besoin d'une salle de classe supplémentaire

### **3.1 Besoin d'un deuxième bureau pour les doyens**

Un bureau a été prévu à l'attention de l'enseignant en charge de l'enseignement de l'économie familiale. L'utilisation de ce local est faible et l'enseignement de cette matière ne requiert pas nécessairement un tel espace. Nous avons envisagé d'intégrer ce bureau de l'économie familiale dans l'administration en le reliant à l'actuel bureau des doyens pour augmenter le nombre de places de travail. Cette modification est techniquement possible et, tout en ne pénalisant pas cet enseignement, apporte une solution au problème du manque d'espace pour la direction de l'école. Un petit couloir sera créé en passant par l'économat de la cuisine en laissant toutefois une surface suffisante pour entreposer les denrées alimentaires et le frigo actuel.

### **3.2 Besoin de créer un local de dégagement supplémentaire**

Un espace bien placé et disposant d'un éclairage naturel idéal est situé à côté la salle de musique au premier étage. Cet emplacement dispose également d'un balcon orienté au sud-est. La surface exploitable correspond à un tiers de salle de classe et peut ainsi accueillir un groupe d'élèves pour un appui, des options, etc. Il s'agirait donc de créer un local sur la loggia EST.

La fermeture de cette niche nécessite la pose d'une paroi vitrée correspondant à celle qui sépare le secrétariat des couloirs au rez-de-chaussée.

Dans un premier temps, nous envisageons d'utiliser aussi cette salle pour le déplacement de la bibliothèque et plus particulièrement sur le temps de midi.

### **3.3 Besoin d'améliorer l'organisation du secrétariat**

En limitant le nombre d'entrées dans le secrétariat, le problème de la nuisance que créent les nombreux passages qui perturbent la qualité du travail de ce service serait grandement résolu.

En discutant de la problématique avec les utilisatrices, nous avons retenu une solution qui consiste à créer un guichet dans la paroi séparant le secrétariat des couloirs afin de limiter au maximum le nombre des personnes qui entreront au secrétariat. Les parents, les élèves qui ont une question, la poseront au guichet. Les objets nécessitant plus de confidentialité seront traités à l'intérieur des locaux, soit dans le bureau de direction soit dans celui des doyens ou au secrétariat.

L'aménagement de ce guichet dans la paroi vitrée du secrétariat permettra aussi de modifier l'utilisation de l'espace du secrétariat en l'exploitant plus judicieusement.

### **3.4 Besoin d'une classe supplémentaire**

Il n'est pas envisageable de créer un espace de 80 m<sup>2</sup> nécessaire et, au vu de l'urgence de ce besoin et de son côté incontournable, la seule solution est d'envisager d'utiliser la salle de la bibliothèque.

La proposition du codir de l'ASICE est d'équiper cette salle en installant, selon le choix de la direction de l'établissement scolaire, un système de projection et un tableau blanc qui manquent dans cette salle, afin de pouvoir l'utiliser comme salle de classe. Quant au mobilier, il sera acheté en utilisant l'emprunt lié au préavis n° 12-2015 *Achat de mobilier scolaire*.

Ce choix n'est pas proposé de gaîté de cœur sachant que nous avons récemment créé une bibliothèque scolaire digne de ce nom mais il est dicté par un besoin prioritaire. Une solution sera trouvée pour maintenir un service de prêt de livres à Cugy aux classes en déplaçant cette bibliothèque en 1 voire 2 endroits. Ce lieu répondait aussi à des besoins parascolaires. D'une part,

des élèves se rendaient à midi à la bibliothèque après le repas afin de disposer d'un lieu équipé et calme. Une surveillante s'occupait et surveillait les élèves. D'autre part, les enfants et jeunes pouvaient venir individuellement emprunter des livres durant la pause de midi ou à certaines heures après les cours de l'après-midi. Ces deux services seront maintenus mais dans d'autres locaux

#### 4. Importance du projet et aspects légaux

Ces quatre projets de modifications ne touchent pas à l'enveloppe du bâtiment. Ils ne sont pas réalisés sur des voies de fuite et respecteront les degrés de protection des matériaux du collège. Pour exemple, la paroi vitrée de la loggia Est, sera réalisée en EI30, à l'identique de celle du secrétariat. La cloison ajoutée dans l'économat sera en EI60.

Ce projet sera soumis à l'ECA pour contrôle et sera annoncé au service technique de la commune de Cugy. D'autre part, ce projet modifiant seulement d'une manière mineure l'organisation du collège, une annonce à la Direction obligatoire de l'enseignement sera faite en précisant notamment le changement d'affectation de la salle de la bibliothèque en salle de classe.

#### 5. Coût

Le coût global maximum pour les quatre aménagements présentés se monte à CHF 80'000.- Cet investissement serait entièrement financé par un prêt bancaire amorti en 10 ans.

Le tableau ci-après apporte le détail du coût de chacun des aménagements, honoraires d'architecte DT et TVA 7.7% compris.

	<b>Rubrique</b>	<b>Coût</b>	<b>Types d'interventions</b>
1	Rez : intégration du bureau de l'économie familiale dans l'administration	21'691	Électricité – chauffage – plâtrerie peinture – menuiserie – architecte
2	1 <sup>er</sup> étage : création d'un local sur la loggia Est par une paroi vitrée	32'000	Électricité – plâtrerie peinture – vitrages intérieurs – menuiserie – stores intérieurs – architecte
3	Rez : création d'un guichet dans la paroi vitrée du secrétariat	8'820	Vitrages intérieurs – architecte
4	1 <sup>er</sup> étage : ajout d'un tableau blanc et d'un grand écran dans la salle de la bibliothèque (travaux)	1'746	Électricité – architecte
4 b	1 <sup>er</sup> étage : ajout d'un tableau blanc et d'un grand écran dans la salle de la bibliothèque (fourniture)	9'210	Fournisseur spécialisé
	<b>Total TTC</b>	<b>73'467</b>	
	Divers et imprévus (8,9%)	6'533	
	<b>Total net TTC</b>	<b>80'000</b>	

L'amortissement annuel serait donc de CHF. 8'000.- et les intérêts, la première année, de CHF. 1'200.-. (intérêt moyen de 1,5 %).

Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement sont estimées à CHF 9'200.-, ceci pour la première année.

Ce montant annuel total de CHF. 9'200.- représenterait une charge de CHF. 8,68 par élève pour un effectif de 1060 élèves.

## 6. Attribution et planning des travaux

Dans la mesure du possible, ce sont les entreprises qui ont été mandatées à l'époque pour construire ce collège qui ont été contactées ou des entreprises qui interviennent fréquemment pour diverses interventions depuis lors.

Les travaux se dérouleraient durant les 3 premières semaines des vacances scolaires de juillet 2018, ce qui permettra à l'équipe de conciergerie d'effectuer les nettoyages du collège, zones modifiées comprises.

Le bureau FRAR serait en charge de la supervision des travaux

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis no 10-2018 du 12 juin 2018 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion ;
- Vu le rapport de la commission ad hoc ;
- 

### **Le Conseil intercommunal de l'ASICE décide**

- D'accorder le crédit de CHF 80'000.- pour les quatre aménagements du collège de la Combe
- D'autoriser le Comité de direction à emprunter le montant sollicité dans un établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du moment
- D'autoriser le Comité de direction à amortir ce montant sur une période de 10 ans.

Cugy, le 18 mai 2018/jps

Au nom du Codir de l'ASICE :

Le président

La secrétaire

J.-P. Sterchi

C. Bovay

Municipal en charge du dossier : M. J.-P. Sterchi

Annexes :

- Plan du bureau intégré de l'économie familiale dans l'administration
- Plan du local sur la loggia Est